



# PLAN DE ZONAGE

Échelle 1:5000

## 4.2.1 - ENSEMBLE DE LA COMMUNE

PROJET ARRÊTÉ par délibération en date du 11 décembre 2018

PROJET APPROUVÉ par délibération en date 03 septembre 2019

Vincennes - 73000 Chambéry  
Tel : 04.80.01.82.51

### Legende

**Zones urbaines**  
 - M: secteur d'urbanisation  
 - EP: secteur d'équipement public

**Zones à urbaniser**  
 - U: zone destinée à l'accueil de constructions à usage d'habitation.  
 - Ua: urbanisation future, à court ou moyen terme.

**Zones agricoles**  
 - A: zone agricole  
 - Aa: zone agricole à protéger en raison de la présence d'une zone humide  
 - Au: secteur agricole  
 - Ap: secteur agricole à protéger en raison de sa présence et une zone humide

**Zones naturelles**  
 - N: secteur naturel  
 - Na: secteur naturel  
 - Np: secteur naturel protégé en raison de sa présence et une zone humide

**Règlementations particulières**  
 - R: règlementation particulière de programmation  
 - R1: règlementation particulière de programmation  
 - R2: règlementation particulière

**Autres**  
 - P: permis de construire accordé  
 - B: permis de construire accordé au titre de l'article 131-19 du code de l'urbanisme  
 - C: corde d'accrochage  
 - E: emplacement réservé  
 - S: site en cours de démolition  
 - T: terrain à construire  
 - V: volume de protection des captages d'eau potable  
 - H: hauteur de protection des captages d'eau potable

**Site en cours de démolition**  
 - S: site en cours de démolition. Se référer au PPR.  
 - S1: site en cours de démolition. Se référer au PPR.  
 - S2: site en cours de démolition. Se référer au PPR.  
 - S3: site en cours de démolition. Se référer au PPR.  
 - S4: site en cours de démolition. Se référer au PPR.  
 - S5: site en cours de démolition. Se référer au PPR.  
 - S6: site en cours de démolition. Se référer au PPR.  
 - S7: site en cours de démolition. Se référer au PPR.  
 - S8: site en cours de démolition. Se référer au PPR.  
 - S9: site en cours de démolition. Se référer au PPR.  
 - S10: site en cours de démolition. Se référer au PPR.

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS			
N°	BÉNÉFICIAIRE	OBJET	SURFACE APPROXIMATIVE
ER1	Commune	Création d'un fossé pour la gestion des eaux pluviales	600 m²
ER2	Commune	Bassin de rétention des crues	500 m²
ER3	Commune	Création d'un fossé pour la gestion des eaux pluviales et réalisation d'un ouvrage de protection des crues	240 m²
ER4	Commune	Création d'un fossé et d'un fossé pour la gestion des eaux pluviales	470 m²
ER5	Commune	Création d'un fossé pour la gestion des eaux pluviales	45 m²
ER6	Commune	Création d'un fossé pour la gestion des eaux pluviales	240 m²
ER7	Commune	Création d'un fossé pour la gestion des eaux pluviales	1 100 m²
ER8	Commune	Création d'un fossé pour la gestion des eaux pluviales	500 m²
ER9	Commune	Création d'un fossé pour la gestion des eaux pluviales	500 m²
ER10	Commune	Création d'un fossé pour la gestion des eaux pluviales	500 m²
ER11	Commune	Création d'un fossé pour la gestion des eaux pluviales	60 m²
ER12	Commune	Création d'un fossé pour la gestion des eaux pluviales	100 m²
ER13	Commune	Création d'un fossé pour la gestion des eaux pluviales	100 m²
ER14	Commune	Création d'un fossé pour la gestion des eaux pluviales	100 m²
ER15	Commune	Création d'un fossé pour la gestion des eaux pluviales	100 m²
ER16	Commune	Création d'un fossé pour la gestion des eaux pluviales	100 m²
ER17	Commune	Création d'un fossé pour la gestion des eaux pluviales	290 m²
ER18	Commune	Création d'un fossé pour la gestion des eaux pluviales	100 m²
ER19	Commune	Création d'un fossé pour la gestion des eaux pluviales	100 m²
ER20	Commune	Création d'un fossé pour la gestion des eaux pluviales	100 m²
ER21	Commune	Création d'un fossé pour la gestion des eaux pluviales	310 m²
ER22	Commune	Création d'un fossé pour la gestion des eaux pluviales	30 m²
ER23	Commune	Création d'un fossé pour la gestion des eaux pluviales	1 350 m²
ER24	Commune	Création d'un fossé pour la gestion des eaux pluviales	300 m²
ER25	Commune	Bassin de rétention des crues	2 050 m²
ER26	Commune	Création de fossés et réseaux EP	1 010 m²

